

Christian LIMAGNE
Architecte

Saint-Paul, le 02 Décembre 2011

Monsieur le Commissaire Enquêteur
Enquête Publique **pour la réalisation de la
Nouvelle route du littoral**
Hôtel de Ville de Ville de La Possession
97419 LA POSSESSION

Objet : Enquête Publique pour la réalisation de la Nouvelle route du littoral

- Enquête préalable à la déclaration d'Utilité Publique des travaux
- Mise en compatibilité des PLU des communes de Saint-Denis et de La Possession

Monsieur le Commissaire Enquêteur,

Si la présente enquête a simplement pour objet de régulariser « un coup parti » des autorités Régionales par une mise en conformité de décisions déjà prises nous n'avons rien à dire sur les documents présentés qui de fait, « ajustent » les PLU des deux communes concernées au tracé de la nouvelle route sur l'espace littoral et sur l'océan, nous ne pouvons qu'approuver la cohérence de la démarche et constater qu'il n'y a pas d'anomalie à mettre en conformité les documents d'urbanisme.

Si, en revanche, vous-même et les Autorités que vous représentez s'interrogent avec sincérité et rigueur sur la pertinence de la déclaration d'Utilité Publique préalable aux travaux permettez moi de vous exprimer les plus grandes réserves sur le tracé retenu et les choix techniques induits.

Un débat avait été organisé en 2004 par la REGION sur l'ensemble de la problématique de la liaison entre Saint-Denis et l'ouest de l'île qui est un problème récurrent de chaque mandat électif des autorités Régionales. Ces débats très riches et qui pouvaient laisser entrevoir de vraies solutions n'ont pas bénéficié des conclusions à la hauteur de la très grande mobilisation qu'ils avaient suscités. Une grande partie de nos concitoyens se décourage de donner un avis qui n'est pas entendu ou qui sert de prétexte à confirmer de mauvaises décisions.

Le tracé malheureusement retenu pour la nouvelle route est mauvais. Le fait de passer au large oblige à des prouesses techniques extrêmement onéreuses dont le vrai coût ne sera connu qu'après les travaux. L'expérience montre que les « dérives » dans ce domaine peuvent très vite être vertigineuses. De plus notre monde est en train de changer et nous sommes avertis des risques gravissimes du surendettement qui engage les générations futures et menace la stabilité financière de notre pays et de notre Région.

Ce projet dont le coût exorbitant déjà estimé à plus d'un milliard et demi d'Euros ne garantit pas une liaison pérenne entre Saint-Denis et La Possession et ne garantit pas non plus la sécurité des automobilistes.

Pour éloigner la route de la falaise les ingénieurs de la Région ont préféré affronter le risque venu de la mer dont ils ignorent presque tout et dont nous n'avons pas collectivement l'expérience. Il s'agit, encore une fois, de satisfaire à une idéologie dépassée (dominante au siècle dernier) que l'homme est capable à grand renfort de prouesses techniques de dominer la nature dont il maîtriserait tous les paramètres. Le réchauffement climatique et les catastrophes naturelles qui se multiplient de part le monde de manière croissante sont sans doute en grande partie dus à cette fameuse croyance que l'homme est capable de tout avec de l'argent et des techniques de plus en plus performantes. Or beaucoup d'entre nous constatent que c'est l'inverse qui se

Architecte Diplômé par le Gouvernement - Urbaniste

44, rue du Commerce - 97460 SAINT-PAUL (Réunion)

Tél. : 0 262 45 57 26 - Télécopie : 0 262 45 79 46

e-mail : ch.limagne.architecte@wanadoo.fr

produit : les techniques modernes ne nous mettent pas toujours à l'abri des risques majeurs et parfois les provoquent.

De plus, nous sommes entrain de découvrir l'impact très grave du surendettement collectif et des conséquences dangereuses pour l'équilibre de nos sociétés, la paix et la justice sociale. Il n'est pas normal de vivre « au dessus de nos moyens » et d'endetter nos enfants pour plusieurs générations. Surtout pour un ouvrage dangereux et inutile dans sa forme actuelle.

La Région envisage un ouvrage technique exceptionnel et très coûteux qui risque de ne pas répondre correctement aux objectifs annoncés d'une liaison sécurisée entre Saint-Denis et La Possession. Face aux risques de désordre grave sur l'ouvrage en viaduc de 5 kilomètres construit sur l'Océan, nos techniciens auront sans doute tout prévu. Malheureusement, comme souvent, le problème viendra de ce qu'ils ne connaissent pas et qu'ils n'auront pas prévu parce que la logique qui a présidé aux décisions n'est pas complète.

A titre d'exemple, lorsque le pont de la Rivière Saint-Etienne a été construit, tout le savoir faire de nos ingénieurs a été mobilisé pour que l'investissement soit durable. Et pourtant, malgré toutes les marges de sécurité et les précautions déjà prises à l'époque le nouveau pont de la Rivière Saint-Etienne s'est effondré (sur toute sa longueur).

Qu'en sera-t-il des risques venus de la mer, de la houle cyclonique, des tsunamis, de la corrosion, du vieillissement prématuré des ouvrages, pour ce qui concerne l'ouvrage lui même. Quelle sera l'alternative si par inadvertance ce viaduc devenait impraticable.

Et pour la sécurité des automobilistes, quel sera le moyen de sortie en cas d'accident grave bloquant tout le trafic, comment pourrons nous quitter ce viaduc à pied ou acheminer des secours ? Y a-t-il des zones de refuge, comme dans les tunnels ? Faudra-t-il attendre l'hélicoptère pour rentrer à la maison ?

De plus, on nous annonce que nous pourrons circuler de manière fluide sans avoir besoin de nous attarder sur cette route d'exception. C'est faux !

Il y aura au moins autant d'embouteillages qu'actuellement parce que les villes de Saint-Denis et de la Possession ne sont pas aptes à recevoir un trafic routier en augmentation permanente.

Imaginons que la nouvelle Route soit demain ouverte au trafic automobile croissant à venir. Continuera-t-on à attendre, dans la tranchée couverte que le feu du boulevard Doret se mette au vert ? Continuera t'on à attendre au rond point de la Trinité, à l'entrée de Sainte-Clotilde, au carrefour de la Région, et ainsi de suite...

Faudra-t'il, par ailleurs, détruire davantage le littoral des villes de la Possession et de Saint-Denis pour faire passer toujours davantage des voitures ?

Tant que le boulevard Sud ne sera pas devenu une véritable route à 4 voies sans feu rouge, aucun projet sur la route du littoral ne sera crédible et justifiable sauf si les autorités Régionales veulent construire sur la mer un grand parc de stationnement (ou l'on attendra son tour pour avancer) pour plus de 1,5 milliards d'Euros !

Ne peut-on utiliser mieux les moyens financiers mis en place, voire faire des économies en assurant de meilleurs résultats ?

Si les bouchons disparaissent à l'entrée de Saint Denis en mobilisant toute la largeur disponible du pont Vinh-San (ce qui n'est pas le cas actuellement) et grâce à un boulevard sud amélioré permettant de circuler sans obstacle jusqu'à l'aéroport, il n'y aura plus d'attente à l'entrée de Saint-Denis ce qui améliorera la sécurité de la route actuelle. Le danger actuel vient en grande partie du nombre de véhicules qui attend sous la falaise du cap Bernard et parfois jusqu'à la Grande Chaloupe. Il n'y a donc pas besoin de construire une nouvelle route sur la mer pour cela.

Il nous semble inutile d'engager des moyens financiers colossaux pour remplacer une route du littoral qui existe déjà (avec ses limites), tant de le Boulevard Sud qui devait à l'origine permettre de contourner la ville de Saint-Denis sans difficulté n'aura pas été calibré pour devenir une véritable route de contournement du chef lieu.

De telles « voies de déviation » existent dans toutes les villes de France et de Navarre elles ont le mérite de ne pas encombrer la circulation urbaine avec le trafic de transit et de protéger la qualité de vie des centres ville.

Il nous semble que la Région a le devoir de se mobiliser pour ce boulevard de manière prioritaire à tout engagement financier en faveur d'une nouvelle route du littoral.

Faute de moyens financiers suffisants lors de la construction de ce boulevard (dont les travaux ont duré plus de 20 ans !), aucun véritable échangeur en dénivelé n'a été réalisé.

Leur réalisation serait certainement bien moins onéreuse que la nouvelle route du littoral et plus efficace.

Le dossier présenté à l'enquête Publique n'aborde pas ces questions.

Sur le choix du tracé, je me permets, Monsieur le Commissaire enquêteur, de vous communiquer une note que j'avais rédigée en 2004 lors du débat public qui avait été organisé par les Autorités Régionales de l'époque.

Cette proposition ressemble (à quelques nuances près) à une variante dite H1 présentée dans le document C de votre enquête « note explicative » page 52. Elle propose de passer par la Montagne de la même manière que la Route de Tamarins qui a été réalisée à une altitude moyenne de 200m grâce à quelques ouvrages d'art exceptionnels.

Elle prévoyait une alternance de viaducs et de tunnels construits sur la terre ferme avec :

- côté Saint-Denis, un tunnel débouchant directement sur le pont Vinh-San à 70 mètres d'altitude sans venir encombrer le littoral ouest de Saint-Denis,
- côté Possession, une véritable voie de contournement de la ville, côté montagne laissant à cette agglomération l'espoir de reconquérir un jour son littoral.

Cette solution est bien supérieure à celle retenue pour les raisons que j'expose dans cette note. Or le rapport que vous nous présentez exclut toutes les autres alternatives que la solution retenue pour des motifs insuffisants.

Ce rapport reconnaît même qu'elles n'ont pas été étudiées !

Seuls les inconvénients (plutôt mineurs) sont mis en avant, et les avantages ne sont même pas cités (lire les pages 52 à 56). Il nous paraît incroyable que les avantages relatifs aux débouchés sur Saint-Denis et La Possession n'aient pas été vus et que le désenclavement du petit village de la Grande Chaloupe soit considéré comme plus important que celui des agglomérations de La Montagne, Ruisseau Blanc et Saint-Bernard !

Les inconvénients évoqués sont ils supérieurs aux avantages ?

L'analyse est mauvaise, les avantages ne sont même pas cités, les inconvénients inexacts. Les choix retenus s'appuient donc sur une analyse indigente sur ces points, alors que par ailleurs force détails sont donnés sur des choix techniques ou environnementaux parfois contestables mais qui n'entrent pas, surtout, dans une logique d'aménagement du territoire et une vision globale.

Il appartient aux décideurs d'appuyer leurs décisions sur des études exhaustives qui ne peuvent se satisfaire d'arguments comme celui ci : « Des solutions dont l'étude a été abandonnée en raison de leur inadéquation avec les objectifs poursuivis et les contraintes qu'elles présentaient ». En clair les solutions autres que celles déjà décidées ne méritent pas d'être étudiées, en tout cas, les avantages ne sont même pas évoqués.

Une question, pour finir : En quoi, la solution retenue répond-elle mieux aux objectifs poursuivis ? Au fait, c'était quoi les objectifs à poursuivre, à n'importe quel prix ?


Christian LIMAGNE
Architecte
44, rue du Commerce
97460 SAINT PAUL
Tél : 0262 45 57 26

Christian LIMAGNE
Architecte-Urbaniste
Saint-Paul